

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 05 AVRIL 2017 à 19 HEURES**

L'an deux mil dix-sept et le cinq avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Seignelay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Thierry CORNIOT, Maire.**

**Présents :** MM Thierry CORNIOT, Céline CHANCY, Michèle SELLIER, Bernard GUIMBERT, Marc SEGRETIN, Martine MICHEL, Daniel HENRY, Jean-Claude GRISI, Sylvia TISON, Emmanuelle LECOMTE, Jérôme BROCHARD, Isabelle FERREIRA DE LIMA, Christine FOURIER, Jean-Claude MARTIN, Chantal GUIDEZ

**Absents excusés :** Florence HAULTCOEUR donne procuration à Jean-Claude MARTIN  
Sabrina CHAUVET donne procuration à Martine MICHEL

**Absents :** Christine BENARD

**Secrétaire de séance :** Céline CHANCY

Le compte-rendu de la séance précédente n'a pas fait l'objet d'observation.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Patrick MANGIN pour raison de santé. Le prochain sur la liste est Monsieur Jean-Philippe FERREIRA DE LIMA. Celui-ci ne souhaite pas siéger au conseil municipal. De ce fait, la prochaine personne sur la liste est Madame Manuela GONCALVES. Nous procéderons à son installation lors du prochain conseil municipal. Madame Michèle SELLIER, adjointe aux finances, présente Monsieur Augustin MERAT, stagiaire (DUT gestion des entreprises et des administrations).

Le Maire soumet au Conseil les différents sujets à l'ordre du jour :

**FINANCES COMMUNALES**

**Budget eau et assainissement**

**Compte de Gestion – Compte Administratif – Affectation du résultat -Budget Primitif Eau et Assainissement**

**Compte Administratif 2016 – eau et assainissement -**

	<b><u>Investissement</u></b>	<b><u>exploitation</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>
Dépenses	50 830,67 €	81 251.88 €	132 082.55 €
Recettes	34 042.14 €	49 991.09 €	84 033.23 €
<b><u>déficit :</u></b>	16 788.53 €	<b><u>déficit :</u></b> 31 260.79 €	<b><u>déficit :</u></b> 48 049.32 €

*Le conseil, à l'exception du Maire qui s'est retiré, délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

**Résultat à la clôture 2016 – eau et assainissement :**

Le résultat de clôture est déficitaire de 48 049.32 €.

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

**Compte de Gestion de l'Agent Comptable du Trésor Année 2016 – eau et assainissement - :**

Il est en tout point conforme au Compte Administratif 2016.

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

**Affectation du résultat - eau et assainissement - :**

Le conseil approuve le compte administratif de l'exercice 2016, constatant :

Un excédent d'exploitation de 187 013.60 €

Un excédent d'investissement de 99 155.54 €

L'Adjointe aux finances propose de reporter :

A la section d'exploitation recette au chapitre 002, la somme de 187 013.60 €

A la section d'investissement recette au chapitre 001, la somme de 99 155.54 €

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

**Budget Primitif 2017 Eau et Assainissement :**

Le budget 2017 proposé par l'Adjointe aux finances est en déséquilibre excédentaire pour les deux sections.

**Section exploitation**

Dépenses : 75 929.00 €

Recettes : 235 013.00 €

**Section Investissement**

Dépenses : 690 600.00 €

Recettes : 690 600.00 €

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

**Budget maison de l'enfance**

**Compte de Gestion– Compte Administratif – Affectation du résultat - Budget Primitif Maison de l'Enfance**

**Compte Administratif 2016 – maison de l'enfance - :**

	<b><u>Investissement</u></b>	<b><u>Fonctionnement</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>
Dépenses	47 055.13 €	406 075.06 €	453 130.19€
Recettes	60 000.00 €	444 506.83 €	504 506.83 €

**Excédent :** 12 944.87 €      **excédent :** 38 431.77 €      **excédent :** 51 376.64 €

*Le conseil, à l'exception du Maire qui s'est retiré, délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

**Résultat à la clôture 2016 – maison de l'enfance - :**

Le résultat de clôture est en excédent de 51 376.64 €.

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

**Compte de Gestion de l'Agent Comptable du Trésor Année 2016 – maison de l'enfance - :**

Il est en tout point conforme au Compte Administratif 2016.

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

**Affectation du résultat – maison de l'enfance - :**

Le conseil approuve le compte administratif de l'exercice 2016, constatant :

Un excédent de fonctionnement de 44 398.68 €

Un déficit d'investissement de 28 835.09 €

Le déficit d'investissement doit être couvert par l'excédent de fonctionnement.

L'Adjointe aux finances propose de reporter :

A la section d'investissement recette au compte 1068, la somme de 40 000.00 €

A la section de fonctionnement recette au chapitre 002, la somme de 4 398.68 €

A la section d'investissement dépense au chapitre 001, la somme de 28 835.09 €

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

Arrivée de Jean-Claude MARTIN à 19h15.

**Budget primitif 2017 - Maison de l'Enfance - :**

Le budget 2016 proposé par l'Adjointe aux finances est en équilibre.

**Section Fonctionnement**

Dépenses : 455 190.00 €

Recettes : 455 190.00 €

**Section Investissement**

Dépenses : 71 535.00 €

Recettes : 71 535.00 €

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

Madame Martine MICHEL demande si dans le montant des subventions il y a la subvention de la commune (oui), la CAF et la MSA. La subvention CAF peut être plus élevée que prévue car cela dépend de la fréquentation à la maison de l'enfance. Monsieur le maire félicite les agents de la maison de l'enfance pour leur travail.

**Budget commune**

**Compte de Gestion - Compte administratif – Affectation du résultat - Budget Primitif - Commune**

## Compte Administratif 2016 – budget principal -

	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>TOTAL</u>
Dépenses	192 613.06 €	1 349 133.25 €	1 541 746.31 €
Recettes	144 948.37 €	1 370 348.32 €	1 515 296.69 €

**déficit** : 47 664.69 €      **Excédent** : 21 215.07 €      **déficit**: 26 449.62 €

*Le conseil, à l'exception du Maire qui s'est retiré, délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

### Résultat à la clôture 2016 – budget principal - :

Le résultat de clôture est déficitaire de 26 449.62 €.

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

### Compte de Gestion de l'Agent Comptable du Trésor Année 2016 – budget principal - :

Il est en tout point conforme au Compte Administratif 2016.

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

### Affectation du résultat – budget principal - :

Le conseil approuve le compte administratif de l'exercice 2016, constatant :

Un excédent de fonctionnement de 121 570.90 €

Un excédent d'investissement de 162 997.22 €

L'Adjointe aux finances propose de reporter :

A la section de fonctionnement recette au chapitre 002, la somme de 121 570.90 €

A la section d'investissement recette au chapitre 001, la somme de 162 997.22 €

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

### Taux des 4 taxes

	<u>Rappel 2016</u>	<u>Proposition 2017</u>
Taxe Habitation :	19.78 %	Taxe Habitation : 19,78 %
Taxe Foncière Bâtie :	14.19 %	Taxe Foncière Bâtie : 14,19 %
Taxe F. Non Bâtie :	48.62 %	Taxe F. Non Bâtie : 48,62 %
Cotis. Fonc. Entreprises :	19.66 %	Cotis. Fonc. Entreprises : 19.66 %

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le département a augmenté sa part de 3.5 %. La communauté de communes Serein et Armance a fortement augmenté aussi sa part. Monsieur le Maire précise que le Président de la CCSA n'a pas souhaité lissé les taxes sur plusieurs années. Cela va entraîner une forte augmentation pour nos habitants. Dans le Florentinois, ils augmentent leurs taxes pour réaliser les dépenses qu'ils souhaitent.

C'est pourquoi la commune de Seignelay décide de ne pas augmenter sa part.

### **Budget primitif 2017 – budget principal - :**

Le budget 2017 proposé par l'Adjointe aux finances est en équilibre dans les deux sections.

**Section Fonctionnement**  
Dépenses : 1 484 811.00 €  
Recettes : 1 484 811.00 €

**Section Investissement**  
Dépenses : 898 250.00 €  
Recettes : 898 250.00 €

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

Monsieur Jean-Claude GRISI demande si une nouvelle rotonde sera achetée. Une rotonde sera budgétisée l'année prochaine.  
Madame Christine FOURIER demande pourquoi les chiffres ne sont pas les mêmes que pour la commission travaux. Les chiffres ont été ajustés avant la commission finance après réception des devis.

### **Revalorisation des indemnités des élus :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les indemnités de fonction sont passées de l'indice brut terminal de la fonction publique. Ceci résulte de la réforme par le protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR). Cette revalorisation se traduit par une augmentation de 7 euros.

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

### **Régularisation comptable :**

Monsieur le maire informe le conseil que la Trésorerie nous a fait part que depuis 1987, il existe une discordance du compte de liaison affectation 181, de 243 371.89 €, date de la mise en place du logiciel CLARA. Pour régulariser cette anomalie, nous devons prendre une délibération précisant que malgré les recherches de la trésorerie et de la mairie, l'origine de cette discordance n'a pas été retrouvée et que le conseil autorise le comptable à apurer cette différence par le compte 1068.

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

### **Tarif maison de l'enfance :**

Suite à l'augmentation du prix du repas au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient également de l'impacter sur les tarifs de la Maison de l'Enfance. Monsieur le maire propose donc la nouvelle grille tarifaire ci-dessous :

Libellé catégorie	Sous Catégorie	JOURNEE SANS REPAS	DEMI-JOURNEE	JOURNEE AVEC REPAS	DEMI-JOURNEE AVEC REPAS	CARTE SANS REPAS	CARTE AVEC REPAS	REPAS
Seignelay-Beau	Norm	10,10 €	5,50 €	14,08 €	9,48 €	45,45 €	63,36 €	3,98 €
Seignelay-Beau	T1	10,10 €	5,50 €	14,08 €	9,48 €	45,45 €	63,36 €	3,98 €
Seignelay-Beau	QT1	3,00 €	1,50 €	6,98 €	5,48 €	13,50 €	31,41 €	3,98 €
Seignelay-Beau	QT2	5,60 €	2,80 €	9,58 €	6,78 €	25,20 €	43,11 €	3,98 €
Seignelay-Beau	QT3	8,90 €	4,50 €	12,88 €	8,48 €	40,05 €	57,96 €	3,98 €
Seignelay-Beau	QT4	9,50 €	5,00 €	13,48 €	8,98 €	42,75 €	60,66 €	3,98 €
Seignelay-Beau	QT5	10,10 €	5,50 €	14,08 €	9,48 €	45,45 €	63,36 €	3,98 €
Hors conventio	Norm	14,10 €	7,50 €	18,08 €	11,48 €	63,45 €	81,36 €	3,98 €
Hors conventio	T1	14,10 €	7,50 €	18,08 €	11,48 €	63,45 €	81,36 €	3,98 €
Hors conventio	QT1	7,00 €	3,50 €	10,98 €	7,48 €	31,50 €	49,41 €	3,98 €
Hors conventio	QT2	9,60 €	4,80 €	13,58 €	8,78 €	43,20 €	61,11 €	3,98 €
Hors conventio	QT3	12,90 €	6,50 €	16,88 €	10,48 €	58,05 €	75,96 €	3,98 €
Hors conventio	QT4	13,50 €	7,00 €	17,48 €	10,98 €	60,75 €	78,66 €	3,98 €
Hors conventio	QT5	14,10 €	7,50 €	18,08 €	11,48 €	63,45 €	81,36 €	3,98 €

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

#### **Redevance d'occupation du domaine public et taxe pylônes 2017 :**

Réseaux gaz (GDF)

La redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de distribution de gaz doit être revalorisée chaque année en fonction de l'indice ingénierie connu au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

Pour l'année 2017, le calcul de revalorisation est le suivant :

Longueur de canalisation de distribution : 8 303 mètres  
Taux retenu : 0.035 €/mètre

$$[(0.035 \times 8\,303) + 100 \text{ Euros}] \times 1.18 = 460.91 \text{ €}$$

Réseau BT : 200 €

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

#### **Ouvrage de télécommunications électroniques**

	Valeur 2017	Recette
Ouvrage en aérien	50.74€*7.51km	381.06€
Ouvrage souterrain	38.05€*16.46km	626.30€
Installation au sol	25.37€*1.9m <sup>2</sup>	48.20€
<b>Total</b>		<b>1055.56€</b>

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

**Parcelles présumées sans maître : A 116 et D 93**

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 1123, L1123-2 et L 1123-3,

VU les articles 146 et 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

VU les articles 539 et 713 du code civil,

VU les articles L 25, L 27 bis et ter du Code du Domaine de l'Etat,

Considérant qu'à ce jour, la période de 6 mois après la dernière notification ou publication réalisée étant dépassée, la propriété des parcelles citées ci-dessus n'ont toujours pas été revendiquées,

*Sur proposition de monsieur le maire, le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- Donne un avis favorable pour l'incorporation des parcelles A 116 et D 93 dans le domaine privé de la commune
- Autorise le maire à signer tout document nécessaire dans ce dossier.

**Réhabilitation des réseaux – demande de subvention agence de l'eau - :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commission d'appel d'offre a procédé à la consultation des offres concernant les travaux pour la réhabilitation des réseaux pour le raccordement à l'assainissement des habitations en domaine privatif (rue des Chapelains, rue et impasse du champ d'Arcy et rue du vivier). La commission « appel d'offre » s'est réunie le 27 mars pour l'ouverture des plis.

Le bureau d'étude ARTELIA a présenté à la commission appel d'offre son rapport d'analyse le 03 avril.

L'offre de base de l'entreprise SARL GALOSEAU JEAN-LOUIS est jugée la mieux disante pour les travaux en domaine privatif pour un montant de 116 653.50 € H.T. :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Attribue le marché à l'entreprise SARL GALOSEAU JEAN-LOUIS
- Donne pouvoir à monsieur le Maire :
- Pour signer le marché de prestations,
- Pour en suivre l'exécution,
- Demander les subventions aux différents organismes.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commission d'appel d'offre a procédé à la consultation des offres concernant les travaux pour la réhabilitation des réseaux (rue des Chapelains, rue et impasse du champ d'Arcy et rue du vivier). La commission « appel d'offre » s'est réunie le 27 mars pour l'ouverture des plis.

Le bureau d'étude ARTELIA a présenté à la commission appel d'offre son rapport d'analyse le 03 avril.

L'offre variante de l'entreprise LA COLAS est jugée la mieux disante pour le lot 1 : VRD pour un montant de 535 854.92 € H.T. :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Attribue le marché à l'entreprise LA COLAS
- Donne pouvoir à monsieur le Maire :
- Pour signer le marché de prestations,
- Pour en suivre l'exécution,
- demander les subventions aux différents organismes.

L'offre de base de l'entreprise SAS BERTRAND est jugée la mieux disante pour le lot 2 : prestations de contrôle et essais pour un montant de 7 114.87 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Attribue le marché à l'entreprise SAS BERTRAND
- Donne pouvoir à monsieur le Maire :
- Pour signer le marché de prestations,
- Pour en suivre l'exécution,
- Demander les subventions aux différents organismes.

### Informations diverses

- Monsieur le maire fait part au conseil qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet, la commune passera en zone de revitalisation rurale (ZRR). Afin de favoriser le développement local et les embauches dans la zone ZRR, les entreprises qui souhaiteront s'implanter dans cette zone bénéficieront d'exonérations fiscales sous certaines conditions liées notamment à l'effectif et à la nature de l'activité.
- Monsieur le maire informe le conseil que nous ne pouvons plus délivrer les cartes d'identités. Nous installerons un ordinateur à la MSAP afin que les administrés puissent faire leur pré demande par internet.
- Madame Chantal GUIDEZ, adjointe à l'enfance, fait part au conseil que lors du dernier conseil d'école, on nous a informé du bon niveau de nos collégiens.
- Madame Chantal GUIDEZ, adjointe à l'enfance, fait part au conseil qu'un questionnaire a été distribué aux ados pour pouvoir leur faire des propositions d'activités. Une salle est proposée, il s'agit de l'ancienne salle du catéchisme.

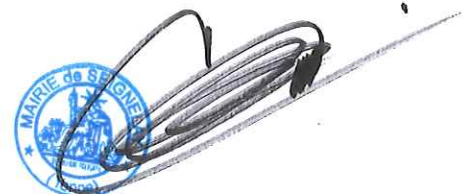
L'ordre du jour est épuisé.

Le Maire lève la séance à 20 h 38

La Secrétaire,

Les membres,

Le maire,  
Thierry CORNIOT

A blue circular official stamp of the Municipality of Stenay is visible, partially obscured by a large, dark ink signature. The stamp contains the text 'MAIRIE de STENAY' and '10300 STENAY'.